



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Le 13 avril 2022

Semences OGM : lettre ouverte aux productrices et producteurs de tournesol

A nos collègues producteurs et productrices de tournesol,

Alors que les semis de tournesol sont en cours, vous n'êtes pas sans savoir que la situation en Ukraine va fortement perturber les échanges internationaux, et notamment les importations de tournesol en provenance d'Ukraine et de Russie, gros producteurs.

Les organisations techniques et professionnelles : Terres Univia, Terres Inovia, la FOP... poussent actuellement à augmenter les surfaces à emblaver en vous proposant de modifier les assolements prévus, afin d'augmenter le volume national de production¹.

Compte-tenu de la valorisation économique qui devrait découler sur vos exploitations de cette augmentation très incitative de vos semis de tournesol, nous tenons à vous mettre en garde au sujet de la nature des semences que vous allez utiliser.

Au cours des dernières années, de nombreuses variétés rendues tolérantes aux herbicides (VrTH) ont été développées. Il s'agit des variétés Clearfield (CL et CLP) de BASF, et des variétés Expres'Sun (SX, SU) de Pioneer. Ces variétés sont issues de mutagenèse, donc de nature OGM, et devraient être réglementées comme telles (étiquetage OGM, traçabilité...) si elles ont été obtenues par des techniques de cultures cellulaires en laboratoire dont la sécurité n'est pas avérée depuis longtemps². Le gouvernement a été condamné par le Conseil d'État parce qu'il refuse d'appliquer cette réglementation et se trouve aujourd'hui sous la menace d'une nouvelle condamnation de la Cour de Justice de l'Union européenne.

Par ailleurs, les herbicides pour lesquelles ces VrTH ont été rendues tolérantes (imazamox et tribénuron méthyle) posent de nombreux problèmes agronomiques : pollution des eaux souterraines et de l'eau du robinet³, résistances de nombreuses plantes⁴ et particulièrement de l'ambrosie⁵. Une étude récente de l'Anses⁶ précise que l'utilisation de ces variétés diminue la biodiversité de la flore adventice, augmente la fréquence des traitements herbicides, et cela sans atténuer la pression de l'ambrosie sur les parcelles.

¹ Communiqué de presse du 22 mars 2022 :

https://www.terresunivia.fr/sites/default/files/presse/2022_03_22_CP%20TOURNESOL.pdf

² Arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne en juillet 2018 et du Conseil d'État en février 2020 que le gouvernement français refuse d'appliquer

³ Précisions sur demande.

⁴ <https://www.weedscience.org/mutations/mutationdisplayall.aspx>

⁵ <https://hal.inrae.fr/hal-03452053>

⁶ <https://www.anses.fr/fr/content/quel-est-l%E2%80%99effet-des-vari%C3%A9t%C3%A9s-rendues-tol%C3%A9rantes-aux-herbicides-sur-la-biodiversit%C3%A9-v%C3%A9g%C3%A9tale>



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Depuis de nombreuses années, la Confédération paysanne et de nombreuses organisations demandent l'instauration d'un moratoire sur les VrTH, mais le gouvernement reste sourd à cette demande, en préférant sauvegarder ainsi les intérêts des firmes semencières plutôt que les droits des paysans.nes et des consommateurs.trices.

Si vous avez l'intention d'augmenter vos surfaces de tournesol, n'écoutez pas les sirènes de la propagande mensongère des semenciers qui cachent la vraie nature de leurs semences et l'aberration agronomique qui les accompagne. Préférez les variétés classiques.

En espérant que vous entendrez nos craintes, et prêts à répondre à toute information complémentaire, nous vous adressons nos cordiales salutations.

Le Secrétariat national de la Confédération paysanne